Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'informations Communales / Mars 2010

n°79

sommaire

2

6

8

DOSSIER : LA MCAE

SENIORS A ITTRE

LOGEMENT SOCIAUX

EDITO

NOS ROUTES SONT EN MAUVAIS ÉTAT

C'est une évidence. Nous le constatons aujourd'hui, beaucoup plus qu'hier, parce que cet hiver terriblement rigoureux auquel notre climat tempéré ne nous a pas habitués met en lumière toutes les carences de notre réseau routier.

Qui est responsable ?

Les Communes qui gèrent avec les moyens dont elles disposent une grande partie des voiries que nous empruntons tous les jours ?

Nos Communes de plus en plus désargentées que la crise bancaire vient de frapper durement en asséchant un peu plus leurs finances ?

Elles font pourtant des efforts significatifs ; Ittre en est l'exemple frappant.

La Région Wallonne qui doit entretenir 54% des routes du pays avec seulement ± 24% des ressources de ce même pays ?

Faire des comparaisons avec la Flandre ou la France est totalement irréaliste. La Belgique et la Wallonie doivent gérer l'un des réseaux routiers parmi les plus denses d'Europe, voire du monde. La Wallonie connaît des hivers plus rudes que nos compatriotes du Nord. En outre, notre région est la plaque tournante, en matière de circulation, de tout l'ouest de l'U.E. Le transit vers la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grande Bretagne passe par la Wallonie ; soit, annuellement, des millions de camions qui, tout le monde le sait, sont de loin les principaux responsables de la dégradation de cette situation.

Depuis 1980, tous les partis traditionnels qui se sont succédé ont effectué des choix. Ils ont investi dans la sécurité routière en construisant des infrastructures nouvelles : ronds-points, signaux lumineux, pose de radars, ... Tout cela est sans doute insuffisant mais, pendant que nos routes se dégradaient, la Région Wallonne devait intervenir pour sauver bon nombre d'entreprises en difficulté, sauver l'emploi des gens et lancer le « redécollage » de la Wallonie au travers des différents plans « Marchal ». Tout cela a un coût et nous ne disposons pas encore de la corne d'abondance.

Maintenant, arrêtons de nous lamenter, de lancer des doigts inquisiteurs dans toutes les directions, de faire le procès de Pierre, Jacques ou Pol. Bien sûr, nous devons réagir ; faisons-le avec méthode et avec les moyens financiers qui sont les nôtres.

Le temps des jérémiades inutiles et du « léy î'm plorer », c'était la Wallonie du passé. Depuis plus de dix ans, nous résorbons notre retard en matière d'économie ; tous les observateurs impartiaux, même nos amis Flamands, nous l'affirment.

Alors, bonne route !

> Axel François, votre Bourgmestre

Permanences du Bourgmestre tous les samedis matin de 9h30 à 11h30

DOSSIER : MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

INAUGURATION DE LA MCAE LE 26 FÉVRIER 2010

L'inauguration de notre nouveau lieu d'accueil de la petite enfance s'est tenu le vendredi 26 février 2010. Cette inauguration regroupait les différents intervenants au projet : le CPAS, la société ROMAN PAIS, les architectes Dehombreux- Verralewyck, l'entreprise Hullbridge, l'ONE, l'Administration communale d'Ittre, le personnel de la MCAE.

LE SERVICE D'ACCUEIL POUR PETITS ENFANTS DU CPAS D' ITTRE REGROUPE DEUX SERVICES :
LES ACCUEILLANTES D'ENFANTS DU CPAS D'ITTRE AGRÉÉES PAR L'ONE
LA MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE, AGRÉÉE PAR L'ONE « LES FRIMOUSSES À MATHIEU ».

Ces deux services n'en font qu'un et sont régis, à peu de choses près, par les mêmes règles d'accueil.

LES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

LE RESPONSABLE DU SERVICE ACCUEILLANTES ET LE DIRECTEUR DES FRIMOUSSES À MATHIEU

Monsieur Bernard Havelange

Assistant social de formation, licencié en sciences de la famille et de la sexualité, formé depuis plus de 10 ans dans le secteur de la petite enfance, monsieur Havelange a pris la direction de la MCAE en janvier 2010.

Il reste toujours aussi aux commandes de son équipe d'accueillantes et pour ce faire il est épaulé depuis de nombreuses années par madame Lysiane Pilette, puéricultrice et coordinatrice.

Les accueillantes

Sur la photo : au premier rang en partant de la gauche, Madame Myriam Noël, Madame Raïni Reding, Saint Nicolas.

Au second rang en partant de la gauche, Madame Denise Fondu, dite Mamy Denise, Madame Sandra Van Camp, Madame Raymonde Lesplingard, Madame Christiane Nils et Madame Lydie Robaert.

Mais aussi et pas sur la photo mesdames Marjorie Peeters et Kristelle Vandersteenen.

Les puéricultrices

Mesdames Marylène D'hondt, Sigfried Godeau, Myriam Schmitt, Aurore Carlier, Laura Mazzola, Sabrina Caddedu, Aurèlie Tresnie et Vanessa Libert.

LES ACCUEILLANTES

LES PUÉRICULTRICES

MODALITES D'INSCRIPTION POUR LA GARDE DE VOTRE ENFANT

La demande de garde doit toujours être introduite par les parents qui ont la responsabilité de l'enfant.

Sont admis les enfants de 0 à 6 ans dont la situation familiale répond aux critères d'admission.

L'accueil reste autorisé pour tout le trimestre pendant lequel l'enfant atteint l'âge de trois ans.

Les parents donnent, le cas échéant, l'identité d'une autre personne autorisée par eux à reprendre l'enfant.

Dans l'intérêt de l'enfant, les parents communiquent au service toute particularité relative à la santé et au mode de vie de l'enfant. En tout état de cause, il appartient au médecin de la consultation des nourrissons de décider, compte tenu de l'état de santé de l'enfant, si le placement peut être confirmé.

ACCUEIL DE L'ENFANT PRÉVU AVANT L'ÂGE DE 6 MOIS

INSCRIPTION

A partir du 3ème mois de grossesse révolu, les parents sollicitent l'inscription de leur enfant en précisant le temps de l'accueil et la date probable de cet accueil.

Chaque demande d'inscription est transcrite immédiatement dans un registre des inscriptions dans l'ordre chronologique de son introduction.

Le service d'accueil en délivre une attestation aux parents et les informe des procédures ultérieures.

Le service d'accueil agréé ne peut refuser une demande d'inscription pour le motif que le nombre de journées de présences est insuffisant si ce nombre est supérieur ou égal en moyenne mensuelle de 12 présences journalières complètes ou incomplètes, hors les mois de vacances annoncés par les parents.

Le service d'accueil agréé notifie aux parents, endéans le délai maximal d'un mois suivant la demande d'inscription, l'acceptation, la mise en attente de réponse ou le refus motivé de l'inscription.

Toute décision de refus d'inscription est notifiée aux parents sur base d'un formulaire type dont le modèle est fourni par l'ONE et en précisant le motif du refus.

Celui-ci ne peut se justifier que soit par l'absence de places disponibles à la date présumée du début de l'accueil, soit par l'incompatibilité de la demande avec le règlement d'ordre intérieur ou le projet d'accueil.

En cas de refus d'une demande d'inscription, le service d'accueil informe les parents des autres milieux d'accueil susceptibles de répondre à leur demande.

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Les parents qui n'ont pas reçu de refus d'inscription confirment leur demande au plus tard dans les dix jours ouvrables suivant le 6ème mois révolu de grossesse.

Pour les inscriptions en attente de réponse, le service d'accueil notifie soit l'acceptation, soit le refus motivé ou encore le fait qu'il n'est toujours pas en mesure d'accepter l'inscription, au plus tard dans le mois qui suit la confirmation des parents.

Les inscriptions acceptées sont transcrites, sous forme d'inscription ferme, dans le registre ad hoc en y mentionnant la date présumée du début de l'accueil.

C'est également à ce moment qu'il peut demander le versement d'une avance forfaitaire destinée à garantir la bonne exécution des obligations parentales.

INSCRIPTION DÉFINITIVE

L'inscription devient définitive lorsque les parents ont confirmé la naissance de leur enfant dans le mois de celle-ci.

PARTICULARITÉS POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT PRÉVU À L'ÂGE DE 6 MOIS OU PLUS

INSCRIPTION

La demande d'inscription ne peut être prévue que dans les 9 mois qui précèdent la date prévue pour l'entrée de l'enfant en service d'accueil.

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

Les parents qui n'ont pas reçu de refus d'inscription confirment leur demande dans le mois à compter de l'échéance d'un délai de trois mois suivant leur demande initiale.

INSCRIPTION DÉFINITIVE

Les parents confirment l'entrée de leur enfant en service d'accueil au plus tard deux mois avant celle-ci.

Nonobstant ces délais différents, les autres aspects de la procédure d'inscription restent identiques.

HORAIRE DU SERVICE D'ACCUEIL

Dans le cas présent, le service d'accueil s'organise autour de la disponibilité et des modalités d'accueil fixées par l'accueillante ou par la MCAE « Les frimousses à Mathieu ».

Les frimousses à Mathieu

PROJET D' ACCUEIL ET CODE DE QUALITE

Le projet d'accueil de la MCAE ittroise regroupe des objectifs généraux et spécifiques de bonne conduite, de respect et du bien-être des enfants,

du personnel encadrant et des parents... bref, de l'être humain tout simplement. Il a également pour but de compléter le règlement d'ordre intérieur de notre lieu d'accueil en présentant les modalités pratiques mises en place pour parvenir à un accueil de qualité.

Ce code de qualité sera amené à se développer et à grandir... comme les petits bouts qui nous seront confiés.

Mais voici déjà un avant-goût simplifié et quelques extraits choisispour le Bulletin communal :

Les Frimousses à Mathieu veille à concilier la notion d'accueil, en proposant un service qui répond tant à la demande des personnes qui confient l'enfant qu'aux besoins de l'enfant.

Le milieu d'accueil s'informe des attentes des personnes qui confient l'enfant et institue un mode de garde qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité :

- Les plages d'accueil proposées par le MA offrent une large souplesse aux parents tout en veillant à ce que cela ne nuise au bien-être de l'enfant. La MCAE est ouverte de 7h15 à 18h30 heures, du lundi au vendredi.
- Les parents ont également le choix entre un horaire hebdomadaire complet ou un horaire partiel.
- Le milieu d'accueil ouvre ses portes 220 jours par an.
- Du personnel de qualité et en suffisance.

Le personnel fonctionne en continu et par groupes successifs. Les puéricultrices engagées se retrouvent dans le milieu d'accueil tous les jours du lundi au vendredi, tous les jours aux mêmes heures, ce sont les mêmes personnes qui encadrent les enfants.

Une aide ménagère est présente à la MCAE tous les matins.

Une aide cuisinière s'occupe des repas et collations des enfants tous les jours de 11h à 14h30.

Par sa grande disponibilité, la direction reste un contact privilégié que ce soit par téléphone, tous les jours ouvrables de la MCAE, et de visu, tous les mercredis en permanence de 14 à 19h sur rendez-vous.

Notre milieu d'accueil permet aux enfants de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la **confiance en soi et de l'autonomie**. Le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant **des espaces de vie adaptés à ses besoins**, en mettant **à sa disposition du matériel** et en lui **donnant accès à des activités diversifiées** propices à son développement cognitif, social, affectif et psychomoteur.

Le milieu d'accueil veille dans la conception des activités proposées à l'enfant, **à préserver la notion de temps libre**. Le milieu d'accueil organise **les groupes d'enfants** de manière à offrir des conditions propices au bon déroulement d'activités.

Afin de permettre à l'enfant d'évoluer dans un cadre épanouissant et surtout à son rythme, le milieu d'accueil propose une série d'ateliers en fonction des âges et des besoins spécifiques de chaque enfant (lecture, jeux de sociétés, dessins, ...). L'espace de vie à l'intérieur fait 100 m^2. Il est donc aisé de partager ce local en modules divers en fonction des tranches d'âge de nos petits hôtes.

Un espace est réservé aux petits et un autre au plus grand. Ces espaces sont cloisonnés à certains moments de la journée et ouverts à d'autres, afin de permettre aux enfants la « rencontre » entre groupes d'âges différents.

Ces espaces sont ouverts à la vue des puéricultrices.

Les 100 m^2 sont très lumineux mais la lumière est indirecte afin qu'elle n'agresse pas les yeux des enfants. Elle provient de lanterneaux du toit et de baies vitrées illuminant l'espace vie.

L'espace repas des uns et des autres se mêle à cet espace vie et disparaît pour permettre à tous d'évoluer sans risque au sein de cet espace détente.

L'espace de repos de 60 m^2 est lui aussi organisé de façon modulable.

Ceci permet aux plus jeunes de faire de longues siestes réparatrices et aux plus âgés de se reposer deux heures ou plus selon leurs besoins.

Un espace repos pour les petits de 30 m^2 et un espace repos pour les grands de 30 m^2.

L'espace repos des petits donne sur leur espace de vie et les parois internes sont vitrées jusqu'à mi-hauteur.

L'espace repos des grands reprend aussi une face interne vitrée et donne sur la salle de réunion et de repos du personnel. Cette salle de détente représente un sas entre l'espace vie et l'espace de repos des grands.

Grâce aux parois vitrées, les enfants peuvent être en permanence surveillés sans que leur repos n'en soit troublé. La discrétion et le respect du sommeil sont de mise.

Les espaces « changes », les petits pots et les petites toilettes

Les espaces vie comprennent un endroit pour les soins et changes (avec eau chaude et eau froide) avec vue ouverte.

Ces espaces sont au nombre de deux, un pour les petits et un autre pour les grands. Ils sont en demi-lune et se trouvent intégrés dans l'espace de vie. Deux éviers et du matériel de puériculture et de soins y sont inclus. Un moniteur contrôlant les sas d'entrée est installé.

Du côté des grands, les transitions et acquisition de la propreté sont aussi prévus avec des espaces petits pots et deux WC séparés et cloisonnés jusqu'à 1m 20. Cela permet à la puéricultrice de l'accompagner lors ces opérations « délicates » et d'intervenir à tous moments, si nécessaire ! Cependant, l'intimité de nos petits bouts reste donc préservée.

Ces WC sont bien entendu adaptés à la hauteur des enfants.

Accueillir un enfant, c'est aussi veiller à lui assurer une vie saine et sécurisée.

Le MA doit assurer toutes les conditions de sécurité irréprochables.

L'entrée du milieu d'accueil se fait par un sas-vestiaire, aménagé en pente douce, permettant l'accès aisé des poussettes. Deux sas se succèdent. Un contrôle dans chaque sas est effectué par le biais de caméras et de parlophones.

Chaque enfant a son porte-manteau et son casier personnel.

Du vestiaire, les enfants ont accès direct à l'aire de jeux et de repas. Une partie de cette aire de jeux est sous véranda, ce qui offre une clarté importante en hiver et égaye chaleureusement cette pièce.

L'aire de jeux n'est pas accessibles aux parents, l'espace accueil se prolonge sur 2 mètres dans l'espace de vie des enfants mais l'accès y est limité par des barrières basses et des mini-cloisons.

La buanderie et la cuisine ne font pas partie des pièces accessibles aux enfants.

La buanderie est au sous-sol et la cuisine est fermée, un passe-plat est disponible et est l'unique vue que pourront avoir les enfants de l'espace cuisine.

L'espace cuisine est entièrement sous contrôle des normes HACCP. Tout le matériel est désinfecté matin et soir.

Notre aide en cuisine affectée au milieu d'accueil est présente tous les jours de 10h30 à 14h.

Les repas de midi sont prévus entre 11h et 12h30.

Repas des moyens et des grands : Selon un menu hebdomadaire établi avec la direction, les repas journaliers devront comprendre en fonction des renseignements des parents, du pédiatre et de l'infirmière de l'ONE, les quantités de légumes, féculents et protéines requis.

Les couverts sont ajoutés sur le plateau repas ; les aliments sont prédécoupés. Un verre d'eau est prévu. L'eau est disponible à volonté.

L'aide des puéricultrices à table reste omni présente. Les puéricultrices en charge des repas des moyens et des grands mangent à table avec les enfants.

Des buffets libres seront de temps en temps proposés, avec un choix d'aliments différents, diversifiés en couleur, forme et odeur et permettant une

préhension aisée. Les plats, lors de ces préparations, seront expliqués aux enfants. Il se serviront eux-mêmes et débarrasseront également leurs assiette et couverts.

Les collations

Les collations sont données une première fois entre 9h et 10h30 et une seconde fois entre 15h et 16h.

Pour chaque repas et chaque collation, quatre puéricultrices sont présentes dans la MCAE.

Aire de jeux et salle à manger :

Le matériel et les revêtements de sol sont hypoallergéniques. Les prises de courant sont hors de portée des enfants et munies de cache-prise. Des antidérapants sont placés sous les tapis de jeux. Des barrières sont présentes pour empêcher les enfants d'accéder aux lieux interdits. Le matériel de puériculture et les jeux sont entièrement conformes aux normes légales en la matière.

Les armoires sont fixées aux murs.

La température est idéalement de 22 °C. Le chauffage vient par le sol et est réglé pour une certaine température jusqu'à 1 mètre du sol.

L'espace repos est modulable. La pièce est vitrée teintée pour permettre une surveillance constante des enfants sans pour cela les déranger dans leur repos. La pièce est aérée et ventilée en suffisance et présente une température ambiante de 18 °C. Les lits sont réglementaires et transformables. Les matelas et draps de lits sont en matière hypoallergéniques. Pour éviter tout risque, le MA interdit l'usage de couette et préfère l'usage de sacs de couchage adaptés à l'âge des enfants.

Le Jardin est d'accès aisé par la salle de jeux. Il est entièrement clôturé. Les jeux d'extérieurs ne doivent présenter aucun danger pour les petits.

Notre milieu d'accueil s'inscrit dans une philosophie d'économie d'énergie et de développement durable. L'électricité et l'eau chaude utilisent la technologie des panneaux photovoltaïques, les techniques de chauffages se font par le sol, le milieu d'accueil est ventilée par des appels d'air extérieurs et le chauffage se fait par les techniques d'aération moderne, ...

ADMINISTRATION COMMUNALE DE ITTRE

Engage un(e) employé(e) d'administration pour le service logement, sous contrat à durée déterminée d'un an, à ½ temps

1. Conditions :

- Etre belge ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'humanités secondaires supérieures.

2. Fonctions au sein d'une équipe pluridisciplinaire :

- Assurez le suivi du plan d'ancrage communal et des projets de la politique communale en matière de logement en collaboration avec les différents acteurs du secteur ;
- Effectuez différentes tâches administratives en lien avec les activités du service logement (délibérations, correspondances, téléphone, permanences, réunions diverses, suivi de chantiers, introductions et suivis de dossiers, relations avec les auteurs de projet, relations avec les services de la région wallonne et autorités de tutelle, suivis financiers, ...) ;
- Conseillez les citoyens en matière de primes relatives au secteur du logement ;
- Mettre vos connaissances à jour en matière de législation relative au logement ;
- Gérez la problématique des logements inoccupés ;
- Traitez les demandes de permis de location ;
- Coordonnez les actions en matière de contrôle de la salubrité et la sécurité des logements mis en location avec les propriétaires, les locataires, la police, le service régional d'incendie et les services administratifs communaux ;
- Travaillez en étroite collaboration avec l'échevin en charge du logement et sous contrôle du responsable du service, pour la bonne exécution des dossiers.

3. Profils :

- Vous disposez d'une expérience pratique dans le secteur du logement ;
- Vous disposez d'une expérience professionnelle au sein d'une administration publique ;
- Vous disposez d'une capacité à travailler seul pour trouver les solutions permettant de porter à son terme les dossiers dont vous avez la charge ;
- Vous maîtriser l'outil informatique, bureautique ;
- Vous appréciez le travail en équipe et vous intégrez facilement dans une structure complexe et difficile ;
- Vous disposez de capacités rédactionnelles (courriers, rapports, décisions du Collège ou Conseil, ...) ;
- Vous êtes dynamique, flexible, perfectionniste et avez le sens aigu de la discrétion et de la réserve.

4. Epreuves de sélection :

- Entretien sur les connaissances relatives aux matières visées (point 2) ;
- Discussion à bâtons rompus visant à évaluer la maturité, la motivation et les capacités du candidat à occuper le poste.

5. Renseignements complémentaires éventuels :

Monsieur Christian FAYT, échevin : 0473/78 32 68

Madame Adeline BINGEN, responsable service logement : 067/79 43 23

6. Intéressé(e) :

CANDIDATURE MOTIVEE ACCOMPAGNEE D'UN CV DETAILLE EST A ADRESSER, au plus tard pour le 20 MARS 2010

PAR SIMPLE LETTRE OU COURRIEL (personnel@ittre.be)

Administration communale
A l'attention de M^me^ Myriam DEHANSCUTER, Responsable du service du personnel
Rue de la Planchette, 2 à 1460 Ittre

ITTRE, VILLAGE DES SÉNIORS !!!

Ittre est un village où il fait bon « grandir » : la qualité remarquable de notre enseignement, les multiples avantages accordés à nos écoliers, les magnifiques infrastructures mises à leur disposition, l'exceptionnelle qualité des activités extrascolaires qui leur sont proposées tout au cours de l'année en attestent.

Mais Ittre est aussi, et plus que jamais, un village où il fait bon « vieillir ».

En 2006, au début de cette nouvelle législature, nous ne partions pas d'une page blanche ; beaucoup de choses avaient été réalisées et existaient. C'était l'œuvre de nos prédécesseurs ; je la salue avec respect.

Nous avons voulu faire mieux encore et déposer sur la table une multitude de projets nouveaux qui, déjà, à mi-législature ont abouti, pour la plupart.

Laissez-moi faire l'agréable inventaire de ce qui existait hier, de ce qui existe maintenant, de ce qui existera demain.

APRÈS-MIDIS ACCORDÉON :

Tous les 15 jours, les mercredis après-midi, une bonne centaine de seniors se trémoussent au rythme endiablé de l'accordéon. C'est une organisation de Jean Lebbe avec le soutien de l'Administration Communale et cela se déroule dans la salle polyvalente de Virginal.

Contact : Jean Lebbe au 0472/80 02 08.

JEUX DE CARTES :

Chaque semaine, tous les... plus d'une vingtaine de personnes (nous avons regroupé les différentes associations de pensionnés) se retrouvent pour taper la carte. On passe du whist au couillon et bien entendu à la « parlote » ; ça papote dans tous les coins...

Contact : Jean au 0472/80 02 08.

LES NOMBREUX VOYAGES ORGANISÉS PAR LA COMMISSION DES AÎNÉS :

Précédemment, nous avons visité le quartier des Maroles, Rochefort et ses nombreux musées, la Baie de Somme, Canterburry, l'Atomium, la station balnéaire d'Hastings, l'hôpital de la Rose à Lessines, la jolie ville de Thuin, ...

Et cette année, nous avons prévu au menu :

- **Jeudi 11 mars :** visite de la ville de Binche et du musée du masque...
- **Vendredi 6 mai :** visite des serres royales de Laeken (en soirée).
- **Jeudi 10 juin :** visite de la Hesbaye : fermes, châteaux, musées, gastronomie...
- **Jeudi 9 septembre :** ballade sur le canal , d'Ittre aux ascenseurs hydrauliques de Sterpy Thieux.

La Commune prend à sa charge le trajet en car.

Contact : Arthur Deghorain au 0475/59 86 05

TRANSITTRE, NOTRE MINIBUS :

Pour 1 euro (aller retour, quel que soit le trajet, mais dans un rayon d'action raisonnable...), TransIttre vous conduit où vous le souhaitez. La priorité est

donnée aux demandes qui concernent la santé, viennent ensuite les problèmes professionnels et les loisirs : marchés, shopping de Nivelles, Imagibraine, théâtre, après-midis accordéon, ...).

Contact : Luc Huriaux au 0473/51 33 95

Profitez-en, près de 200 personnes l'utilisent chaque mois.

COLIS DE NOËL :

Chaque année en décembre, tous les pensionnés et les personnes handicapées de la Commune reçoivent un colis de Noël d'une valeur de plus ou moins 20 euros avec en prime une entrée gratuite pour un spectacle de leur choix au théâtre de « LaValette ».

GRAND GALA DES SENIORS :

En décembre pour terminer l'année et fêter joyeusement la fin d'un cycle de ses activités, la commission des aînés offre à ses seniors un véritable spectacle de music-hall . Cette année, le thème : « Les Folies Bergères » aura réveillé quelques bons souvenirs...

JUBILAIRES :

Tous les ans, à Ittre, Haut-Ittre et Virginal, nous fêtons les couples qui comptent 50 ou 60 ans de vie commune Ils reçoivent chacun de magnifiques cadeaux lors d'une cérémonie animée par la Royale Harmonie de Virginal et la fanfare de Haut-Ittre.

INFORMATIQUE :

Des cours d'informatique, d'initiation ou de perfectionnement : internet, traitement de texte, traitement des photos, ... sont proposés pour une somme vraiment abordable pour tous. En plus, la Commune intervient pour 50% dans votre inscription.

Contact : Angel Antuna au 0478/22 46 11

THÉÂTRE POUR LES AÎNÉS :

Outre l'entrée gratuite dans le colis de Noël, la commission avait programmé l'année dernière une pièce retraçant la vie de Galilée. Nous envisageons cette année de vous offrir une pièce en wallon.

SPORT POUR LES AÎNÉS :

Sous prétexte que l'on est plus âgé, on arrête souvent de pratiquer des activités physiques. Et pourtant faire du sport, c'est entretenir sa santé tout en maintenant des rapports sociaux, des relations avec d'autres personnes.

Des contacts seront pris demain avec une série d'associations locales pour vous proposer des activités sportives adaptées : gymnastique, yoga, marche, natation, pêche, pétanque, tennis de table.

Démarrage au printemps.

Contact : Axel François au 0474/53 59 04

BÉNÉVOLAT, LE DON DE TEMPS :

Beaucoup d'associations sont à la recherche de bénévoles, d'un coup de main pour des tâches administratives, techniques ou autres... Une chance pour les seniors de mettre leurs compétences au service d'une bonne cause. On estime qu'en Belgique 1,5 millions de personnes pratiquent une activité bénévole. Alors, pourquoi pas vous ?

Nous pouvons utiliser vos compétences au sein de notre Commune ou contacter pour vous l'association pour le volontariat qui regroupe près d'un millier d'associations à Bruxelles et en Wallonie. Ces activités sont couvertes par une assurance et rémunérées avec un plafond limité à 1161,82 euros annuels nets.

Contact : Angel Antuna au 0478/22 46 11

LES ANCIENS COMBATTANTS, LA MÉMOIRE COLLECTIVE, L'INTERGÉNÉRATIONNEL :

Nous avons voulu intégrer beaucoup plus les jeunes dans les manifestations patriotiques et accomplir notre devoir de mémoire. Nous tenons à rassembler, dans ce même élan, nos aînés et les enfants de nos écoles.

Ainsi, ensemble, nous avons visité le fort de Breendonck, nous avons rencontré Pol Sobol, rescapé des camps de la mort, participés aux deux grands rassemblements du souvenir organisés par la province du Brabant wallon à Beauvechain (500 participants). Cette année cet événement exceptionnel se déroulera vraissemblablement à Ittre.

A la demande des enseignants, une cérémonie supplémentaire regroupant l'ensemble de nos écoles aura lieu, à l'occasion du 11 novembre, pendant les journées scolaires. A cette occasion, nous entendons bien faire entonner la Brabançonne qu'il nous faudra, sans doute, réapprendre.

Convaincus ???

Que vous le soyez ou non, si vous avez d'autres idées à formuler, d'autre initiatives à proposer, n'hésitez pas à contacter :

- **Axel François (échevin des aînés) au 0474/53 59 04.**
- **Nestor Bontet (président de la commission consultative) au 067/64 62 56.**

> Axel François, Bourgmestre

NOS AMIS D'ECUEILLÉ INVITENT NOS CONCITOYENS

Du jeudi 8 avril 2010 au dimanche 11 avril 2010

Séjour à thème : le CUIR

PROGRAMME ET INFOS SUR LE SITE WWW.ITTRE.BE

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

La distribution des sacs poubelles gratuits prévue chaque samedi matin à partir du 13 février 2010 aura lieu pour la dernière fois le samedi 27 mars 2010.

Après cette date, si vous n'avez pas pu vous libérer un samedi matin, vous pouvez encore vous rendre à l'Administration communale, service finances (1er étage) du lundi au vendredi de 9h à 12h jusqu'au 30 juin 2010.

> Marie-Claire Godeau-Bougard, l'Echevine de l'environnement

SAISON TENNIS 2010

La saison 2010 pour les terrains de tennis démarre le samedi 27 mars et se terminera le premier samedi de novembre, soit le 6 novembre 2010.

Les inscriptions se feront à partir du 22 mars 2010 au secrétariat de l'Administration communale de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour les réservations des terrains, veuillez prendre contact avec Monsieur Claude Berckmans au 0470/62 34 94

LOGEMENTS DU CPAS

A partir du mois de mars 2010, le 16 mars 2010 exactement, notre service social recevra des demandes d'inscription pour nos logements rue Haute 2 à 1460 Ittre.

A partir du 1er avril 2010, Trois logements seront occupables pour les ittrois ou anciens ittrois.

Description des logements proposés à la location de 2 ans (renouvelables) :

Logement 1

1er étage, 90 m², non meublé.

2 grandes chambres, Sanitaires avec douche et évier, WC séparé, cuisine non équipée (excepté évier), buanderie avec prises du lave-linge et du séchoir, salle à manger, salon Parlophone.

Non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Logement 2

1er étage, 58,50 m², non meublé.

1 chambre, Sanitaires avec douche et évier, WC séparé, cuisine non équipée (excepté évier), buanderie avec prises du lave-linge et du séchoir, salle à manger, salon Parlophone.

Non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Logement 3

2ème étage, 80,70 m², non meublé.

2 grandes chambres, Sanitaires avec douche et évier, WC séparé, cuisine non équipée (excepté évier), buanderie avec prises du lave-linge et du séchoir, salle à manger, salon Parlophone.

Non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Début des inscriptions, le mardi 16 mars 2010.

Par la suite, les inscriptions seront acceptées les jours de permanence du service social : les mardis et jeudis de 9h à 12h ou sur rendez-vous avec une de nos assistances sociales en charge du service social général.

Ces inscriptions seront prises en compte par date d'entrée du dossier complet.

Pour être complet, un dossier doit respecter notre règlement d'attribution et doit être présenté avec le formulaire d'inscription.

Pas de réception de dossier ou de prises de RDV par fax et mail.

Tous les documents requis dans ce formulaire d'inscription doivent se trouver dans le dossier que vous remettrez à notre service social.

Nos assistantes sociales peuvent également vous aider dans vos démarches afin de rassembler tous ces documents administratifs.

CPAS d'Ittre : rue Planchette 6 à 1460 Ittre - Mesdames Descamps et Cauchie durant les permanences des mardis et mercredis de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous au 067/64 71 67.

EXTRAIT DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DU CPAS

Article 1 : Procédure d'envoi des candidatures et d'inscriptions.

1.1. La Candidature doit être introduite au Conseil de l'Action sociale du CPAS d'Ittre selon le formulaire établi en annexe 1, dûment complété et signé par le candidat locataire, la personne avec laquelle il est marié ou cohabite de fait ainsi que les autres membres majeurs du ménage.

1.2. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants pour toutes les personnes majeures figurant sur la demande :

- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport.
- Une composition de ménage délivrée par l'Administration communale.
- Le dernier avertissement extrait de rôle.
- La preuve des revenus ou des moyens de subsistance.
- La preuve des payements des six derniers loyers
- Une déclaration sur l'honneur mentionnant que lui ou son conjoint/cohabitant sont/ne sont pas propriétaires d'un bien immobilier affecté au logement.

1.3. Le candidat locataire doit s'inscrire au CPAS, au service social durant les permanences du mardi ou jeudi (de 9h à midi) ou doit prendre rendez-vous avec le service social.

S'il ne peut se déplacer pour des raisons médicales, il peut se faire remplacer par une tierce personne munie d'une procuration signée et d'un certificat médical ou envoyer les documents requis par courrier recommandé au CPAS d'Ittre (rue Planchette 6 à 1460 Ittre).

1.4. Si le dossier est complet, le candidat locataire reçoit dans la semaine de l'introduction de la demande un document attestant de son inscription dans le registre, si le dossier est incomplet, un courrier lui demandant de se mettre en ordre le plus rapidement possible afin que sa demande puisse être traitée avec célérité.

> La Présidente du CPAS La Secrétaire du CPAS
Nathalie Colette Aurore François

APPEL À CANDIDATURES

Notre Commune s'est dotée de plusieurs outils de participation dont 9 conseils consultatifs dans des matières diverses : mobilité, sports, jeunesse, solidarité internationale, économie, affaires sociales, aînés et budget participatif. Ces organes sont composés (10 personnes) pour moitié de membres issus des composantes politiques de l'entité et pour moitié de représentants « civils », donc de citoyens intéressés par la participation à l'un de ces conseils.

Nous recherchons des représentants « civils » pour :

- Le conseil des Aînés : 2 personnes.
- Le Conseil de Affaires sociales : 1 personne.
- Le Conseil Économie durable : 1 personne.
- Le Conseil de la Jeunesse : 1 personne.
- Le Conseil de la mobilité réduite : 1 personne.
- Le Conseil du Budget participatif : 5 personnes.

Nous faisons un appel à tous les citoyen(ne) s qui veulent participer aux travaux et réflexions de ces conseils consultatifs à déposer leur candidature écrite à **Monsieur Claude Debrulle, échevin de la participation.**

Rue de la Planchette, 2 à 1460 Ittre - courriel : c.debrulle@ittre.be

Prochain Conseil Communal

LE MARDI 30 MARS 2010 À 19H SALLE DES MARIAGES

NAISSANCES

VANDEROOST JAMES : né à IXELLES, le 20/01/10
HERREMANS KOBE (M) : né à JETTE, le 24/01/10
CHAUVIÈRE MILA (F) : née à BRAINE-L'ALLEUD, le 28/01/10
BADDI EMILIE : né à ITTRE, le 01/02/10
RAY ILIANE (M) : née à BRAINE-L'ALLEUD, le 03/02/10
JEANLIN EDOUARD : né à BRAINE-L'ALLEUD, le 03/02/10
TOUSSAINT LILOU (F) : née à BRAINE-L'ALLEUD, le 03/02/10

DÉCÈS

DUBRULLE MARCEL : décédé à NIVELLES, le 25/01/10
SNEYERS FRANÇOISE : décédée à WOLUWE-SAINT-LAMBERT, le 02/02/10
KOLP HÉLÈNE : décédée à UCCLE, le 04/02/10
VAN OVERMEIRE ANNA : décédée à ITTRE, le 17/02/10
DERNY JEANNE : décédée à TUBIZE, le 19/02/10

> Marie-Claire Godeau-Bougard, Officier de l'Etat-civil

AVIS AUX ÉNERGUMÈNES QUI POLLUENT NOTRE COMMUNE

Une surveillance particulièrement vigilante et discrète sera organisée, désormais, par nos services de police aux alentours des conteneurs destinés au ramassage du verre.

Des sanctions sévères et dissuasives seront prises à l'encontre des contrevenants.

Nous déplorons les actes de vandalisme à l'égard du bien public : « tagage » des modules, barbouillage de murets ou de panneaux de signalisation.

Là aussi, une surveillance accrue sera exercée et des amendes particulièrement lourdes seront prises à l'égard de ceux qui se rendront coupables de tels méfaits.

> Axel François, votre Bourgmestre

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : Claude DEBRULLE, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, du Tourisme, de la participation et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : Angel Antuna

Graphisme et mise en page : Delphine Delattre d'Inform'Action asbl

Impression : Imprimerie Delferrière